



**Conseil
Municipal**

**Du
22/03/2012**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le **12/03/2012**

et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : **11**

Président de séance
**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance
**Jean-Pierre
POUGET**

**DELIBERATION N°
10**

DOSSIER
REFERENCE

Déposée le /
/ 2012
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le : /
/ 2012
A la porte de la Mairie

Annexes : CA 2011

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE DOUZE, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mlle HURET Stéphanie, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. SCHULER Jérôme Mlle WAII Mariam.

**ETAIENT EXCUSES
OU ABSENTS :**

Mme BOHN Christelle,

Pouvoir donné à :

**Lotissement « Les coteaux de la Roche »
Budget 2012**

Rapporteur: Le Maire

Je vous rappelle que la vente de quatre parcelles sur huit du lotissement I «Les coteaux de la roche » est toujours bloquée, suite à la décision de M. le Préfet de la Haute-Saône, dans le cadre du projet de contournement de Vesoul par la RN 19.

De ce fait aucune vente ne sera possible sur cette opération, tant que le périmètre d'étude de ce projet de contournement ne sera pas réduit.

Je vous rappelle également que pour assurer le financement des travaux de viabilisation réalisés, nous avons souscrit un emprunt des 200 000 € qui couvre en partie ces dépenses et que le remboursement de cet emprunt est financé par une participation du budget communal à hauteur de 17 205 €.

Hormis le remboursement de cet emprunt et des crédits à hauteur de 500 € pour financer quelques frais annexes (Notaire), ce budget ne comprend que les opérations habituelles de stock de début et de fin d'année.

Décision :

Exprimées 10
Abstention : 0
Contre : 0
Pour 10

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve le budget primitif 2012 du lotissement « Les coteaux de la Roche » annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS